

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1- Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance

La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.

Elle s'exerce notamment, par la présence d'un de ses représentant lors du Conseils d'Administration et du Bureau Exécutif mais pas seulement. Ainsi les membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions, contrôlent régulièrement des différents secteurs fédéraux. Les dirigeants et salariés transmettent les informations nécessaires à l'exécution de cette mission.

2- Les travaux du Conseil de Surveillance

Formellement, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois sur une journée depuis la dernière Assemblée Générale. Ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant

En effet, compte tenu des temps de transport, les réunions tenues sur une seule journée sont surtout rythmées par les arrivées et départs des membres. Cela ne permet pas un travail de fond et le temps des échanges sont tronqués. Les conditions ne permettent pas d'assurer pleinement leurs missions.

Pour autant, les conseillers ont fortement apprécié l'intérêt que porte l'exécutif aux travaux du Conseil. Les échanges avec l'exécutif et le Président en particulier, ont été très importants et de qualités. Toutes les réponses sont apportées et aucune question n'est éludée.

Afin de palier à ces difficultés, le Conseil de Surveillance propose, sauf situation exceptionnelle, de limiter à quatre réunions de travail par an (et hors réunion lors de l'AG fédérale) mais se tiendraient sur deux journées (du vendredi en soirée au samedi fin d'après-midi). Cela permettrait ainsi un véritable travail du Conseil de Surveillance.

L'articulation serait la suivante :

- Infos Présidente
- Echange avec l'exécutif
- Echange/débat interne du Conseil

Les membres du Conseil de Surveillance ont regretté que les aménagements statutaires proposés l'an dernier n'aient pas été retenus. Ces modifications statutaires pourraient avoir une incidence non négligeable sur le contrôle si à l'avenir l'exécutif était moins enclin à associer le Conseil de Surveillance.

Suite à la démission des membres de la Commission Electorale, l'exécutif a émis le souhait que cette mission puisse être assurée à l'avenir par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil ont émis un avis défavorable sur cette proposition. Il leur paraît important de ne pas être amené à prendre parti.

Pour autant, ils proposent à tenir un rôle de scrutateur voire d'accompagner les membres de la Commission Electorale.

Le Conseil de Surveillance a évoqué les conditions de la mise à disposition du Président. Les membres observent que le poste exige une très grande disponibilité. Après avoir examiné la proposition de convention (FFVB/Université Paris), ils ont donné un avis favorable à celle-ci et, compte tenu des tâches lourdes effectuées, ils préconisent qu'une réflexion soit menée sur la prise en charge éventuel de frais de représentation.

Suite à la démission de l'ensemble du Comité Directeur du Comité Départemental des Bouche du Rhône, et conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance a désigné deux membres pour participer à la gestion du Comité Département 13 et ceci jusqu'à l'organisation de nouvelle élection.

Le Comité regrette cependant que le Comité de Gestion n'a pas été réuni avant la fin du mois d'avril 2018 soit de nombreux mois après les démissions.

Pour autant, il se félicite que l'activité volley-ball a continué sur le territoire. De nouvelles élections sont prévues pour septembre prochain.

Au-delà de cette situation, il y a lieu de pouvoir agir plus rapidement afin d'accompagner au mieux les acteurs de terrain.

Le Conseil de Surveillance regrette, comme l'an dernier, avoir réceptionné les modifications statutaires, l'annexe au règlement intérieur code électoral, les modifications du règlement intérieur le jour de sa dernière réunion. Cette transmission tardive n'a pas permis de faire part de ses remarques. Il semble important cependant qu'il puisse avoir les moyens d'apporter un éclairage sur les modifications proposées et d'assurer son rôle de conseil.

2.1- Les missions principales assurées au cours de la saison

- Il a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place.
- Il a rempli son rôle statutaire notamment lors de la nomination des membres de la Commission Electorale suite à la démission des membres.

2.2- les missions de suivi

Lors de chaque réunion l'attention du Conseil de Surveillance porte sur l'examen des Procès-Verbaux et le fonctionnement des commissions, globalement satisfaisants avec diverses remarques :

- Un dysfonctionnement réel pour la CCF (délibération avec moins de trois membres présents)
- Des interrogations sur l'articulation entre la nouvelle commission transversale et les autres commissions fédérales.
- Un manque de collaboration de certaines commissions (membres du Conseil de Surveillance non invités/convoqués).

Le Conseil de Surveillance réitère son souhait de voir les plannings des réunions des commissions établis et mis en ligne.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place :

➤ Sur le plan financier

Les documents et tableaux de bord sont préparés et communiqués pour chaque réunion permettant au conseil de suivre attentivement les finances de la Fédération.

Sont notamment produits :

- Les principaux indicateurs mensuels des postes budgétaires,
- Les soldes des balances des Ligues où le conseil constate avec satisfaction l'apurement des dettes mais en ce qui concerne le solde mensuel des dettes clubs, certains posent encore difficulté.

Globalement, le Conseil de Surveillance se félicite des progrès réalisés dans le suivi budgétaire et de la rigueur mise en place. Les produits ont augmenté de 10% suite, entre autre, à la renégociation des partenariats (+20%) et l'augmentation significative des licences.

Le Conseil de Surveillance observe que la pratique Beach ne décolle pas tant au niveau des résultats que du nombre de licenciés. A l'inverse, les moyens financiers déployés ont fortement augmenté. Le Conseil de Surveillance étudiera cette question.

➤ Suivi des évènements

La Fédération organise chaque année plusieurs manifestations. Le Conseil de Surveillance regrette que les budgets prévisionnels des manifestations ne soient pas accessibles alors qu'elles représentent une part importante du budget prévisionnel. Seuls les bilans financiers le sont. Dans ces conditions, toute préconisation ou remarque préventives sont impossibles.

Ainsi, pour 2017, la participation sur fond propre de la FFV a représenté environ 50% du coût des évènements (coût total de 1M€).

Au final, il y aura sans doute lieu d'augmenter les recettes et/ou de réduire le coût et/ou les organisations.

Le Conseil de Surveillance se félicite de la nomination d'un responsable des organisations. Cela devrait permettre un meilleur suivi financier de ce secteur. La FFV ne peut pas faire l'économie d'établir, pour les organisations, des prévisionnels crédibles et de suivre précisément les dépenses réduisant ainsi les risques de dérapages.

Résultats financier

Le résultat 2017 est faiblement déficitaire mais l'équilibre budgétaire total est très précaire et dépend d'une recette exceptionnelle : le résultat sportif de l'Equipe de France A Masculine (World Ligue).

➤ Suivi du projet fédéral

- Le projet Fédéral a été finalisé et acté en fin d'année 2017. Son suivi devrait débuter au cours de l'année 2018.
- Le suivi analytique du budget DTN et de la Convention d'Objectifs a été poursuivi.

➤ Suivi social

- Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.
- Il est fortement recommandé que le pourcentage d'augmentations des salaires (toutes augmentations confondues) soient déterminé avant le début des négociations avec les salariés.

2.3- Perspectives 2018/2019

Au-delà de ces suivis et contrôles réguliers, rôle central du Conseil de surveillance, celui-ci est aussi force de proposition auprès de l'exécutif.

C'est notamment le cas lors des échanges avec l'exécutif ou de la présentation de rapports et études à destination du Président.

- L'étude concernant l'analyse sur les notes de frais va être finalisée.
- Les conclusions concernant l'arbitrage seront remises au Bureau Exécutif en fin d'année civile.

Le Conseil de Surveillance va engager de nouvelles études :

- Situation après la fusion des ligues
- une analyse du beach
- un suivi du projet fédéral

Rapport édité le 14 avril 2018
Pour le Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU, Présidente